

LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE N°36 Octobre/Novembre/Décembre 2025



**LANCEMENT OFFICIEL DU MODULE
FISCALITE DU SIVL : LA REPUBLIQUE
DU CONGO INAUGURE UNE NOUVELLE
ERE DANS LA GESTION DE SES
RESSOURCES FORESTIERES**



Mise en service du module fiscalité du SIVL : La rupture

Chers lecteurs,
Courant octobre 2023,
le Gouvernement de la République du

Congo à travers le Ministère de l'économie forestière (MEF) a lancé la mise en service technique nationale du module fiscalité du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) auprès des Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) et des entreprises attributaires des concessions forestières.

Cet outil revêt une importance capitale dans le cadre du suivi, de la transparence, de la sécurisation et de l'amélioration des recettes forestières pour une meilleure contribution du secteur forestier au PIB national. Avec le lancement officiel du module fiscalité du SIVL, le 5 décembre 2025, à Brazzaville, par les ministres en charge des forêts et des finances, nous rassurons que c'est un pas considérable qui a été posé par le Gouvernement de la République la mise en œuvre de l'APV-FLEGT d'une part, et une nouvelle page venait d'être ouverte dans l'histoire de la gestion des écosystèmes forestiers dans notre pays d'autre part, d'autant plus qu'il sera désormais plus aisé d'apprécier réellement en toute transparence l'apport du secteur forestier

dans l'économie nationale. Une préoccupation que tenait la Banque Mondiale au point de le prescrire au Gouvernement congolais comme une priorité à atteindre.

L'implémentation du module fiscalité marque une rupture avec des pratiques manuelles, lentes et opaques pour garantir le paiement systématique et sécurisé des taxes, le suivi en temps réel et la réduction des coûts de transaction pour l'Etat comme pour les opérateurs s'est réjouie la patronne de l'Economie Forestière, Rosalie MATONDO, Ministre de l'économie forestière, lors de son allocution pendant le lancement officiel du module fiscalité du SIVL.

Tout est désormais mis en œuvre pour un suivi constant et transparent des paiements des taxes forestières en République du Congo à travers le SIVL.

L'espoir est permis !

Bienvenu Alain OSSEBI

Coordonnateur de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité

Bonne lecture a toutes et a tous

SOMMAIRE

❖ **P.2 : 4^{ÈME} ÉDITION DU FORESTIVAL : 4 jours d'activisme de la jeunesse congolaise en faveur de la protection des forêts**

❖ **P.3 FISCALITÉ FORESTIÈRE : Lancement officiel du module fiscalité du SIVL**

❖ **P.3 DERNIERE NOUVELLE**

❖ **P.4 PROCESSUS FLEGT : La République du Congo et l'Union européenne décident de l'organisation d'une session politique à compter de 2026**

❖ **POUR ECHANGER AVEC NOUS**

4^{ÈME} ÉDITION DU FORESTIVAL : 4 jours d'activisme de la jeunesse congolaise en faveur de la protection des forêts

Brazzaville a abrité du 4 au 7 novembre 2025, la 4^{ème} édition du Forestival, un festival visant à sensibiliser les jeunes autour des problématiques liées à la préservation des forêts.

Une initiative de l'Association France Volontaire, opérateur du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, organisée avec le soutien de la Délégation de l'Union européenne en République du Congo et de l'Ambassade de France.

Un évènement qui a regroupé autour de Camara MAMADOU, Représentant national de France Volontaire Marcel MOUKISSI, Conseiller à la gouvernance forestière, gestion durable des forêts, local content et à la valorisation des ressources forestières de la ministre de



Une vue des officiels

l'économie forestière, Anne MARCHAL, Ambassadeur, Cheffe de la Délégation de l'Union européenne (DUE) au Congo et Claire BONODYI, Ambassadrice de France, de nombreux jeunes ainsi que des invités et célébré sous le thème : « Planter aujourd'hui, les racines de demain ».Ainsi durant quatre jours, les participants ont été éduqués sur

les enjeux environnementaux à travers des ateliers participatifs mais également posés des actions contribuant à lutter contre le changement climatique à savoir le planting d'arbres à Kinkala lors de la célébration de la 39^{ème} de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA).

Au terme de cette édition, le Représentant national de France Volontaire a affirmé avec fierté que « des graines ont été semées et le sol fertile ». Une façon pour lui d'exprimer sa satisfaction quant au bilan élogieux de cette édition

FISCALITÉ FORESTIÈRE : Lancement officiel du module fiscalité du SIVL

La République du Congo vient de franchir un pas majeur dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) avec le lancement officiel, le 5 décembre 2025, du module fiscalité du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)



La Ministre de l'économie forestière lançant officiellement le module fiscalité du SIVL

C'est Rosalie MATONDO, Ministre de l'économie forestière qui a procédé à son lancement aux côtés de Christian YOKA son collègue en charge des finances et de Norben NILSSON, chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne au cours d'une cérémonie qui a regroupé les Directeurs généraux des entreprises forestières, les représentants des administrations publiques impliquées dans le Système de Vérification de la Légalité (SVL) ainsi que ceux de la société civile.

L'opérationnalisation du module fiscalité marque un tournant majeur dans l'histoire de la gestion forestière et des finances publiques du Congo car il permet l'automatisation intégrale du recouvrement des taxes forestières depuis la déclaration jusqu'au paiement. « A travers cette innovation technologique, nous mettons fin à des pratiques manuelles lentes et opaques pour garantir le paiement systématique et sécurisé des taxes, le suivi en temps réel et la réduction des coûts de transaction pour l'Etat comme pour les opérateurs » a indiqué la ministre de l'économie forestière ». Une occasion

pour elle de souligner que l'automatisation des paiements s'accompagnera de l'automatisation des amendes de manière juste, équitable et non arbitraire. Et toute entreprise qui ne s'acquittera pas de ses obligations fiscales sera automatiquement sanctionnée sans intervention humaine.

Et dans la perspective de la mise en œuvre du partage de production de grumes pour une meilleure application de cet outil d'optimisation de recettes, Rosalie MATONDO a insisté « pour qu'une rubrique dédiée aux recettes forestières figure dorénavant dans la loi de finance et que cette inscription revêt un enjeu majeur dans la mesure où elle permettra de rassurer nos compatriotes que le secteur forestier génère bel et bien des revenus pour l'Etat ». Toutefois, a déclaré la ministre de l'économie forestière, la réussite de ce dispositif exige que l'ensemble du territoire soit pleinement intégré au système. Aussi a-t-elle signalé l'urgence d'inscrire dans les priorités : la modernisation des systèmes informatiques des Directions départementales (DD), la connexion permanente à internet de toutes les Directions départementales de l'économie forestière (DDEF), leur interconnexion sécurisée, l'échange automatisé des données entre l'administration centrale du Ministère de l'économie forestière et avec toutes les administrations financières et les sociétés forestières.

Pour le Ministre en charge des finances, « cet événement marque un pas décisif vers plus d'innovation, de responsabilité et de transparence dans la gestion des ressources forestières dans notre pays ».

Le SIVL représente plus qu'une application, il est un véritable levier de l'administration publique. Son interconnexion progressive avec les systèmes financiers nationaux permettra de suivre en temps réel des notifications de paiement, les taxes collectées et l'ensemble des flux financiers liés au secteur forestier a précisé Christian YOKA.

Le lancement du module fiscalité prépare une étape également déterminante : la mise en place prochaine du télépaiement. Ce dispositif, a expliqué le Ministre en charge des finances, permettra d'accroître significativement les recettes fiscales et non fiscales ; d'atteindre les objectifs annuels de collecte et d'assurer une traçabilité complète et sécurisé des flux financiers publics.

Norben NILSSON, de son côté, a affirmé que le lancement du module fiscalité du SIVL « est la preuve de la maturité et de l'efficacité de notre partenariat forêt bâti plus d'une décennie par l'APV-FLEGT ».

Il sied de noter que le SIVL est composé de 17 modules. Il a trois composantes : la composante fiscalité, la composante légalité et la composante traçabilité.

Dernière nouvelle

Une délégation congolaise, conduite par le Directeur Général de l'Économie Forestière, Célestin BOUSSIENGUE, a participé, du 24 novembre au 5 décembre 2025, à Samarkand, en Ouzbékistan, à la 20^e Conférence des Parties (CoP20) de la CITES pour défendre des positions visant à assurer un commerce international durable des espèces inscrites, promouvoir les progrès du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) dans le cadre de l'APV-FLEGT, renforcer la coopération technique et fluidifier les procédures de délivrance des permis d'importation.

PROCESSUS FLEGT : La République du Congo et l'Union européenne décident de l'organisation d'une session politique à compter de 2026

Réunis en session politique, en visioconférence et en présentiel, le 27 novembre 2025, pour leur 22^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM), sous la coprésidence de Rosalie MATONDO, Ministre de l'économie forestière et Anne MARCHAL, Ambassadeur, Cheffe de la Délégation de l'Union européenne (DUE) en République du Congo, les membres du CCM ont acté la décision de planifier, à partir de 2026, une session politique sur une base annuelle.



Rosalie MATONDO et Anne MARCHAL après le paraphe de l'aide-mémoire du CCM 22

Vraisemblablement, c'est pour "activer" d'autres cadres de dialogues, outre que celui établi dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) que les deux parties ont opté de tenir dorénavant, à dater de 2026, une seule session politique du Comité Conjoint de Mise en œuvre au lieu de deux comme il a été le cas jusqu'à ce jour.

Une occasion qui a donné lieu à Rosalie MATONDO, Ministre de l'économie forestière, d'inviter son collègue en charge des finances à envisager dans le cadre de la programmation budgétaire, des mécanismes nécessaires pour doter le SIVL des ressources lui permettant de fonctionner. « C'est dans cette perspective que nous attendons ensemble le lancement officiel du module fiscalité du SIVL, étape déterminante pour la traçabilité et la sécurisation des paiements dus à l'Etat » a indiqué la Ministre de l'économie forestière.

« Dans les prochains jours, nous procéderons au lancement officiel des modules fiscalité et légalité en vue de délivrer les certificats de légalité Flegt aux entreprises éligibles ». Et pour maintenir la dynamique engagée trois axes d'actions s'avèrent nécessaires a précisé la Ministre de l'économie forestière : l'opérationnalisation de la Coordination Permanente du Comité Interministériel, la mise en place du Projet interministériel SIVL et le renforcement du Secrétariat Technique.

RECOMMANDATIONS

- Optimiser l'efficacité des réunions du Groupe de Travail Multi Acteurs (GTMA) afin d'accélérer l'approbation des textes et atteindre les résultats attendus en 2026.
- Produire une feuille de route technique pour assurer l'adaptation du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) aux exigences du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE).
- Préconiser, pour ne pas entraver le processus d'émission du certificat de légalité qu'une prescription administrative relative au cas d'Industrie Forestière de Ouesso (IFO) vienne formellement lever l'obligation de fournir un document matériellement indisponible de même que l'établissement par les autorités locales conjointement avec les Communautés Locales et Populations Autochtones, d'un calendrier clair pour finaliser les cahiers des charges particuliers, condition indispensable à la régularisation complète des titres.
- Présenter au CCM 23, les budgets programme du Ministère de l'économie forestière
- Présenter, lors du CCM 23, la stratégie de promotion du bois congolais sur le marché européen
- Etablir par les autorités locales conjointement avec les Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA), un calendrier clair pour finaliser les cahiers des charges particuliers, condition indispensable à la régulation complète des titres à présenter au CCM 23
- Envisager le développement d'un module CITES dans le SIVL afin de fluidifier les émissions de permis exports et permis imports pour les autorités UE pour COP 21

Lire l'intégralité des recommandations sur le site web de l'APV

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Bienvenu LOUZOLO

MISE EN PAGES

Marcel BOUKA

IMPRIMERIE

IPC

Siege: Ministère de l'Economie Forestière
(+242) 05 515 98 46

www.apvflegtcongo.com

